

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Pays des
Paillons

Communauté de Communes

DEPARTEMENT
des ALPES-MARITIMES

Communauté de
communes du pays
des Paillons

OBJET :
Marché de maîtrise d'œuvre
relatif à la réalisation d'une
structure multi-accueil petite
enfance .

Décision n° 17 12 05

Le deux mille dix-sept, le mercredi treize décembre à dix-neuf heures, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la communauté de communes, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Edmond Mari.

Etaient présents : Messieurs Edmond Mari, Maurice Lavagna, Francis Tujague, Pierre Donadey, Cyril Piazza, Joël Gosse, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Michel Calmet, Noël Albin, Christian Dragoni Madame, Martine Brun, Messieurs Bernard Martinez, Gérard Branda, Jacques Saulay, George Gaede, Madame Michèle Maurel, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nadine Ezingard, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Madame Christiane Blanc-Ricort, Monsieur Jean Nicolas, Madame Béatrice Ellul, Monsieur Stéphane Sainsaulieu, Madame Germaine Millo, Monsieur Jean-Marie Franco formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Monsieur Jean-Marc Rancurel par Madame Germaine Millo, Madame Edith Lonchamp par Monsieur Gérard Branda, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton par Monsieur Pierre Donadey, Madame Sylvie Gantelme par Monsieur Noël Albin.

Absents excusés : Messieurs Robert Nardelli, Michel Lottier Madame Evelyne Laborde Messieurs Monsieur Yves Pons, Madame Alexandra Russo, Messieurs Philippe Mineur, Marc Leroy.

Monsieur Christian Dragoni a été nommé secrétaire de séance.

Le Président indique qu'une consultation d'entreprises a été lancée en vue de la passation d'un marché pour la maîtrise d'œuvre d'une structure multi-accueil petite enfance, implantée à Contes, sur la base de deux lots :

- lot 1 : maîtrise d'œuvre
- lot 2 : mission OPC

Au terme de cette mise en concurrence et après analyse des candidatures par la commission d'appel d'offres réunie les 05 et 12 décembre 2017, le Président propose de retenir :

- pour le lot 1 : l'atelier d'architecture Arziari & Parola, pour un montant d'honoraires forfaitaire qui s'élève à 133 560 € HT, y compris la mission SSI soit 6,678% du coût prévisionnel de l'opération estimé à 2 000 000 € HT ;
- pour le lot 2 : Project Ingénierie Conseil pour un montant de 18 000 € HT représentant 0,9% du montant du coût prévisionnel de l'opération estimé à 2 000 000 € HT ;

Le conseil communautaire, oui l'exposé du président, après en avoir délibéré,

Vu les résultats de la consultation d'entreprises, menée selon la procédure adaptée, **Autorise** le Président à engager toutes les formalités administratives (demandes de subventions, autorisation de défrichement et dépôt de permis de construire) ;

Autorise le Président à signer le marché de maîtrise d'œuvre de la future structure multi-accueil petite enfance implantée à Contes

- pour le lot 1, avec l'atelier d'architecture Arziari & Parola, sur la base d'un montant d'honoraires forfaitaire de 133 560 € HT y compris la mission SSI, soit 6,678% du coût prévisionnel de l'opération estimé à 2 000 000 € HT ;
- pour le lot 2 : Project Ingénierie Conseil pour un montant de 18 000 € HT représentant 0,9% du montant du coût prévisionnel de l'opération estimé à 2 000 000 € HT ;

Nombre de conseillers en
exercice : 36

Nombre de présents : 25

Nombre de votants : 29

Pour : 29

Contre : 0

Abstentions : 0

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme

LE PRÉSIDENT
E. MARI